

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.



Aperçu

1. État des lieux.....	2
2. Généralités.....	2
3. Ecoles et gardes enfants	4
4. Restaurants, cafés, bars	6
5. Magasins.....	7
6. Professions dites de contacts	9
7. Secteur loisirs.....	10
8. Centres sportifs, saunas, clubs de sexe.....	12
9. Églises et communautés religieuses.....	14
10. Transports publics	14
11. Entreprises	15
12. Groupes vulnérables.....	17
13. Hôpitaux, instituts de soins et professions paramédicales	18
14. Recherche de contact, isolement et quarantaine	18
15. Politique de Tests	20
16. Stratégie de Vaccination	22
17. Restrictions de contact.....	26
18. Frontières	27
19. Collaboration transfrontalière	32
20. Législation et réglementation adaptées à COVID-19	33
21. Recherches en cours.....	34

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
1. État des lieux		
<p>Les chiffres actuels sont disponibles sur le site web du RIVM (https://www.rivm.nl/)</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web L'Institut Robert Koch (https://www.rki.de/);</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (https://corona.rki.de/)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web du Sciensano (https://covid-19.sciensano.be/)</p> <p>Ou consultez le moniteur (régional) belge COVID-19 (https://epistat.wiv-isp.be/covid/covid-19.html)</p>
2. Généralités		
<p>À partir du 1er décembre 2020, la loi sur les mesures temporaires de la Corona s'appliquera. Cela signifie que les pouvoirs reviennent aux maires des municipalités et qu'il y a un contrôle parlementaire. Pour le Limbourg du Sud, les municipalités coordonnent toujours leurs mesures sur une base hebdomadaire sous la présidence du président de la Région de sécurité du Limbourg du Sud.</p> <p>Les Pays-Bas distinguent 4 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 "Vigilant" : 50 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par semaine (valeur du signal : 7 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par jour). - Niveau 2 "Inquiétant" : >50, mais 150 résultats positifs pour 100 000 habitants par semaine - Niveau 3 "Grave" : >150, mais 250 résultats positifs pour 100.000 habitants par semaine - Niveau 4 : "Très sévère" : >250 résultats positifs pour 100 habitants par semaine. <p>Dès que le niveau 3 ou 4 s'applique dans trois ou quatre régions de</p>	<p>RNW peut déclarer Kreise ou les municipalités une zone à risque (>35 nouveaux cas de corona par jour pour 100 000 habitants). Ces Kreise ou municipalités doivent alors prendre des mesures supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau à risque 1 : >35 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours - Niveau à risque 2 : >50 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours - Particulièrement extrême : >200 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours <p>Le 13 décembre, un confinement complet est en vigueur à partir du 16 décembre. Les mesures diffèrent selon l'incidence par région (stratégie des hotspots). Au niveau fédéral, la loi sur la lutte contre les infections impose, depuis le 23 avril, une Notbremse fédérale aux régions où l'incidence sur 7 jours pour 100 000 habitants a dépassé 100 pendant trois jours consécutifs. Cela impose un couvre-feu et des restrictions supplémentaires (contact). Des mesures supplémentaires s'appliquent si l'incidence dépasse</p>	<p>Au niveau régional, le niveau de risque est déterminé sur la base du nombre d'infections pour 100 000 habitants au cours des 14 derniers jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'alarme : pas d'infections - Phase de pré-alarme : 1 à 14 infections - Niveau d'alerte 1 : entre 15 et 30 infections - Niveau d'alerte 2 : entre 31 et 50 infections - Niveau d'alerte 3 : entre 51 et 100 infections - Niveau d'alerte 4 : plus de 100 infections <p>Des mesures fédérales supplémentaires s'appliquent aux niveaux d'alerte 3 et 4.</p> <p>La Belgique se trouve à partir de 23 octobre au niveau de vigilance 4.</p> <p>Un plan par étapes a été présenté le 14 mai. La première étape sera mise en œuvre à partir du 26 avril suivi du plan extérieur au 8 mai. Le 11 mai, le comité de consultation a présenté un plan d'été comportant quatre étapes successives, toutes soumises au seuil fixé par les lignes directrices, à savoir</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>sécurité, les mesures s'appliquent au niveau national. Le maire détermine si des mesures supplémentaires s'appliquent dans une municipalité. Une carte de route a été présentée, tant pour l'escalade que pour la désescalade des mesures. La désescalade est détaillée plus en détail dans le plan par étapes, qui décline les mesures en six étapes, avec des dates indicatives.</p> <p>Les mesures de niveau 4 s'appliquent actuellement à l'ensemble des Pays-Bas. L'étape 2 du plan d'ouverture entrera en vigueur le 19 mai, le 17 mai, cela a été définitivement confirmé. L'avis négatif général aux voyageurs pour le monde entier est annulé à partir du 15 mai. D'autres assouplissements seront prévus le 1er juin, si les chiffres le permettent.</p> <p>À partir du jeudi 6 mai à 9 heures, les résidents néerlandais qui doivent se rendre en Allemagne pour y travailler, étudier ou recevoir des soins pourront obtenir un "test frontalier" gratuit.</p>	<p>150 (fermeture des magasins) et 165 (fermeture de l'éducation physique). Il y a un aperçu de la situation actuelle en NRW et au RKI.</p> <p>Outre le Notbremse fédéral, à partir du 15 mai, le règlement NRW prévoit également des assouplissements pour les régions situées en dessous de l'incidence du Notbremse. Il y a deux étapes d'ouverture : moins de 100 sur 7 jours et moins de 50 sur 7 jours.</p> <p>La Notbremse (100-150 incidences) s'applique au Kreis Heinsberg. À partir du 12 mai, la Notbremse plus stricte (incidence de 150+) ne s'appliquera plus à la région d'Aix-la-Chapelle. Cela signifie qu'outre l'éducation physique, Click&Meet est également autorisé dans les magasins.</p> <p>Le ministère fédéral de la santé a clarifié l'explication du Bürger-testung pour les résidents non allemands.</p> <p>Avec le Notbremse, ainsi que lors de la réouverture de certaines facilités, un test négatif est souvent exigé. Selon la réglementation NRW, il doit s'agir d'un test (rapide ou self) négatif accompagné d'un document justificatif. Le test ne doit pas dater de plus de 48 heures. Depuis le 9 mai, le règlement fédéral COVID-19-Schutzmaßnahmen-Ausnahmenverordnung est en vigueur. Il prévoit que les personnes vaccinées et les personnes ayant récemment récupéré le COVID-19 ne sont plus tenues de présenter un test négatif, le cas échéant en vertu de la Notbremse, et sont exemptées</p>	<p>un maximum de 500 patients COVID dans l'unité de soins intensifs : étape 1 à partir du 9 juin (si 8 personnes vulnérables sur 10 ont été vaccinées), étape 2 à partir du 1er juillet (si 6 adultes sur 10 ont reçu leur première vaccination), étape 3 à partir du 30 juillet (si 7 adultes sur 10 ont reçu leur première vaccination) et étape 4 à partir du 1er septembre (si 7 adultes sur 10 ont été vaccinés). Le décret ministériel précisera en temps voulu si et comment les réouvertures sont autorisées. Ces ajustements doivent encore être intégrés dans le décret ministériel. Depuis le 19 avril, l'interdiction des voyages non essentiels au sein de l'UE a expiré, mais un conseil aux voyageurs négatif s'applique.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	de nombreuses obligations de quarantaine. Depuis le 13 mai, un nouveau règlement fédéral Einreiseverordnung est également en vigueur, exemptant les voyageurs vaccinés des obligations.	
3. Ecoles et gardes enfants		
<p>Mesures pour les Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garde d'enfants : le 8 février, les crèches ont réouvert leurs portes - La garde extrascolaire : à partir du 19 avril, la garderie extrascolaire est à nouveau entièrement ouverte; - A partir du 8 février, l'école primaire est à nouveau entièrement ouverte ; - Enseignement secondaire : À partir du 1er mars, l'école secondaire a partiellement ouvert ses portes. Les élèves fréquenteront physiquement l'école au moins un jour par semaine, les effectifs des classes seront réduits de moitié environ. Une attention particulière sera accordée aux élèves des cours pratiques et des examens. - L'enseignement secondaire professionnel est partiellement ouvert à partir du 1er mars, chaque élève ayant droit à une journée d'éducation physique par semaine ; - Enseignement professionnel supérieur et universités : jusqu'au 26 avril uniquement l'enseignement à distance pour l'instant, seuls les examens et les stages pratiques sont physiquement possibles. À partir du 26 avril, tous les étudiants de l'enseignement supérieur pourront à nouveau suivre des cours d'éducation physique un jour par semaine. 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les enseignants et le personnel des crèches et écoles pourront se faire tester volontairement, mais fréquemment (but est 2 fois par semaine). Toutefois, les participants aux cours d'éducation physique sont tenus de passer deux autotests par semaine à l'école. Cette exigence ne s'applique pas aux personnes entièrement vaccinées ou aux personnes guéries de la maladie COVID-19 (voir la rubrique "Politique de test").</p> <p>Tous les cours physiques sont interdits et les garderies (à l'exclusion des salles d'urgence) ferment si l'incidence régionale sur 7 jours est supérieure à 165, à l'exclusion des classes de fin d'études et de l'enseignement spécial.</p> <p>Si l'incidence sur 7 jours est inférieure à 165, l'exigence d'un test supplémentaire s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Enseignement primaire</i> : à partir du 22 février, les enfants peuvent alterner pour les cours d'éducation physique, les classes ont été réduites de moitié - combinaison d'éducation physique et d'enseignement à distance. - <i>Enseignement secondaire</i> : Enseignement alterné par des classes alternées - combinaison 	<p>Mesures pour la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moyen d'un code de couleur, la politique en matière d'éducation est adaptée ; A partir des vacances de Pâques : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Enseignement primaire</i> : Enseignement par contact à 100% - <i>Enseignement secondaire</i> : 100% d'enseignement de contact pour l'enseignement secondaire spécial la première année de l'enseignement secondaire. 50% d'éducation de contact pour les élèves de deuxième et troisième année. - <i>Enseignement supérieur</i> : 1 jour par semaine d'éducation de contact est autorisé; - Les examens peuvent avoir lieu physiquement ; - Les enseignants se réunissent en ligne ; il en va de même pour les journées d'études pédagogiques ; - Les crèches (0-3 ans) restent ouvertes. - L'enseignement spécial et l'enseignement professionnel à temps partiel sont alors également des enseignements de contact intégral pour les groupes vulnérables. <p>À partir du 15 mars, les voyages scolaires sont autorisés pour une durée maximale d'une journée dans les écoles primaires et secondaires (les règles relatives aux activités de plein air s'appliquent).</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<ul style="list-style-type: none"> - Des exceptions peuvent être faites pour les élèves et étudiants vulnérables ; - Les examens théoriques pour l'exercice des professions et des affaires peuvent se poursuivre à partir du 16 mars. À partir du 28 avril, les examens théoriques pour la conduite d'un véhicule pourront également être à nouveau organisés physiquement. - En cas de présence physique, tous les élèves de l'enseignement secondaire et supérieur et universités, portent un couvre bouche-nez en dehors des cours. Dans des situations spécifiques : également dans les salles de classe. Pour les élèves et le personnel, la règle de la distance de 1,5 mètre s'applique. Dans l'enseignement secondaire, il y a quelques exceptions en ce qui concerne les cours pratiques. <p><i>Les autotests</i> sont utilisés dans l'éducation, pour le personnel éducatif de l'enseignement primaire, secondaire et spécial, l'objectif est de réaliser des autotests préventifs deux fois par semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A partir du 19 avril, déploiement de auto-tests dans l'enseignement primaire. - A partir du 2 mai, auto-tests pour les assistantes maternelles ; - Les autotests pour les étudiants et le personnel de l'enseignement secondaire et supérieur devraient être disponibles au début du mois de mai. - Les autotests ne sont pas une condition préalable à l'éducation. 	<p>d'enseignement physique et à distance, exception pour les classes diplômantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Enseignement supérieur professionnel et universités</i> : l'enseignement à distance, exception uniquement sous certaines conditions pour la dernière année de formation professionnelle. - <i>Garde d'enfants et garde d'enfants après l'école</i> : Toutes les écoles proposent une garde d'enfants pour les élèves des groupes 1 à 6 qui ne peuvent pas rester à la maison ou qui sont vulnérables. - La garde d'enfants est ouverte mais il est demandé de toute urgence de rester à la maison si possible. La garde par enfant est réduite de 10 heures par semaine pour la séparation de groupe ; <p style="color: red;">Si l'incidence sur 7 jours est stable <50 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation professionnelle est à nouveau autorisée, et l'enseignement hybride et alterné est pratiqué autant que possible. - Les masques médicaux sont obligatoires pour les élèves dans les bâtiments scolaires et sur le terrain scolaire. Pour les enfants jusqu'à la huitième année inclusivement, un masque buccal quotidien s'applique ; - L'enseignement à petite échelle, comme les cours de musique et cours de natation est possible pour un maximum de 5 élèves ; - Les cours en plein air sont autorisés, mais les mêmes règles que pour les sports de plein air s'appliquent - Les voyages scolaires sont interdits. 	<p>Règles supplémentaires : Une attention particulière est accordée au respect des mesures sanitaires (masque buccal dans les écoles secondaires, etc.). En outre, à partir du 24 mars, les élèves des cinquième et sixième année de l'enseignement primaire seront obligés de porter un masque buccal.</p> <p>En Flandre, les tests seront systématiquement renforcés dans les écoles dès qu'une infection est détectée : un test rapide le premier jour et un éventuel test PCR le septième jour.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>Pour Aachen et Kreis Heinsberg, les mesures suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation physique de changement possible. 	
<h4>4. Restaurants, cafés, bars</h4>		
<p>Pour les Pays-bas, les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des établissements de restauration et de boissons à l'exception des pompes funèbres, cantines d'entreprise, services offerts aux patients et aux visiteurs dans les centres de soins et les aéroports ferment après le contrôle de sécurité ; - Les hôtels sont ouverts, mais les restaurants et les bars d'hôtels sont fermés. - Les restaurants sont ouverts pour les plats à emporter sont ouverts. Pas de vente et de livraison d'alcool après 20 heures ; - Dans les lieux ayant une fonction combinée, la partie avec la fonction de restauration est fermé. <p>A partir du 28 avril, des dispositions supplémentaires s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les terrasses extérieures des établissements de restauration (à l'exception des cantines sportives) peuvent à nouveau être ouvertes entre 12h00 et 18h00 ; - À partir du 19 mai, les heures d'ouverture des cafés en plein air seront étendues de 06h00 à 20h00. Les cafés en plein air doivent être vides au plus tard à 20h00 ; - Les terrasses doivent être en plein air avec un max de 50 personnes ; 	<p>En RNW, les dispositions suivantes s'appliquent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les restaurants, bars, boîtes de nuit et cafés sont fermés ; - Les repas peuvent toujours être emportés (le port d'un masque buccal est obligatoire) ; - Les séjours en hôtel sont interdits, sauf pour les voyageurs d'affaires strictement nécessaires. <p>Si l'incidence sur 7 jours est stable <100 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La restauration en plein air est autorisée, à condition que les clients et le personnel aient un résultat de test négatif et que les clients disposent d'un siège. <p>Si l'incidence sur 7 jours est stable <50 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil à l'intérieur peut également être ouvert, à condition que les invités et le personnel aient un résultat de test négatif, que les invités soient assis et que la distance entre les tables soit de 2 mètres. 	<p>Pour la Belgique les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cafés et restaurants sont fermés ; - La vente à emporter des repas est possible jusqu'à 22 heures ; - L'interdiction d'alcool s'applique à partir de 20 heures ; - Les hôtels et les B&B restent ouverts, mais les restaurants et les bars ferment. Les repas peuvent être consommés dans la chambre. - À partir du 8 mai, dans le cadre du forfait plein air, les terrasses pourront rouvrir entre 08h00 et 22h00. Maximum 4 personnes à une table (à l'exception des personnes d'un même foyer) et 1,5 m de distance entre elles. Sièges et masques buccaux pour le personnel obligatoire. <p>Prévu pour le 9 juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'industrie hôtelière, bar, cafés, restaurant peuvent rouvrir à l'intérieur entre 08h00 et 22h00. 4 personnes par table ou un ménage, avec une distance de 1,5 m entre les tables. - L'heure de fermeture dehors est à 23.30h.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<ul style="list-style-type: none"> - Une réservation (en ligne/à la porte) est obligatoire avec un questionnaire de santé et une demande de coordonnées. - Maximum 2 personnes par table, à 1,5 mètre ou avec un écran contre la toux. Sauf s'il s'agit de personnes d'un même ménage ou d'enfants de moins de 12 ans ; <p>Pas de divertissement ni de libre-service. Payer à l'intérieur, se rendre aux toilettes ou au vestiaire est possible avec un masque buccal.</p>		
5. Magasins		
<p>Mesures pour les Pays-Bas :</p> <p>A partir du 28 avril (magasins non essentiels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les magasins non essentiels seront autorisés à ouvrir sans réservation à partir du 28 avril ; - Les marchés non alimentaires peuvent également ouvrir ; - Distance de 1,5m et maximum deux personnes par étage ou une personne par 25m² ; - Les commerces non essentiels peuvent ouvrir entre 06h00 et 20h00. <p>Magasins essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces de première nécessité, qui se concentrent sur les produits de première nécessité, sont ouverts comme d'habitude, tels que les supermarchés, les stations d'essence, les pharmacies et les opticiens ; - Pour les magasins essentiels, les heures d'ouverture normales s'appliquent. - Interdiction d'alcool entre 20h et 7h du matin. Cela s'applique à la vente, à la livraison et à la 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Magasins non essentiels :</p> <p>Si l'incidence sur 7 jours est stable <100 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvert, également sans rendez-vous. Les clients doivent avoir un résultat de test négatif ; - Max. 1 client par 20m² <p>Si l'incidence sur 7 jours est stable <50 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun résultat négatif n'est requis, mais des mesures d'hygiène adéquates sont nécessaires ; - Max. 1 client par 10m² ; - Dans les espaces destinés à plus de 500 clients, un protocole doit être soumis. <p>Incidence 101 – 150</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvert à condition qu'un rendez-vous préalable soit pris et que le client ait un résultat de test négatif datant de moins de 24 heures ; - 1 client par 40 m² <p>Incidence >150</p>	<p>Mesures pour la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À partir du 26 avril, les magasins non essentiels peuvent à nouveau ouvrir sans rendez-vous ; - Un client peut être accompagné d'une personne de son ménage; - La livraison à domicile et le "click and collect" (sur rendez-vous et à l'extérieur du magasin) restent possibles ; - Les commerces de première nécessité (alimentation, pharmacie, fleurs, librairies) sont ouverts sans rendez-vous ; - La distance sociale doit être garantie, la désinfection obligatoire des mains et un maximum d'un client par 10m² peut faire ses achats pendant 30 minutes au maximum (à l'exception des centres commerciaux) ; - Le port d'un masque buccal est obligatoire et les clients doivent venir faire leurs achats seuls (à l'exception des mineurs ou des personnes nécessitant des soins) ; - Tous les marchés (y compris les marchés non essentiels) sont ouverts et tous les produits peuvent être offerts. Il est obligatoire de porter un masque

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>consommation dans l'espace public ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La norme est de 1 client par 10m² ; - Heures d'ouverture spéciales pour les personnes avec un santé fragile ; - Dans le commerce de détail, des accords sont conclus sur le strict respect des protocoles. S'il y a trop de monde ou si les règles de base ne sont pas respectées, un lieu (ou une partie d'un lieu) peut être fermé. L'application de la loi est renforcée. - Le port d'un masque buccal dans les magasins est obligatoire et il est recommandé de le faire lorsqu'on se rend d'un magasin à l'autre dans les centres commerciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de magasins non essentiels (Click & Collect). <p>Pour les commerces de première nécessité, les mesures existantes continueront à s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence < 100 : 1 personne par 10m² pour les surfaces de vente de < 800 m², 1 personne par 20 m² pour les surfaces de vente de plus de 800 m² ; - Incidence >100 : 1 personne pour 20 m², respectivement 1 personne pour 40 m². - Les marchés hebdomadaires axés sur les produits de première nécessité peuvent rester ouverts ; - Les magasins proposant une gamme de produits essentiels et non essentiels peuvent être entièrement ouverts si l'accent est mis sur les produits essentiels. La gamme ne peut pas être étendue ; - Obligation de porter un masque buccal dans les magasins. Ce masque buccal doit au moins être d'une certaine qualité de protection (masques buccaux FFP2, KN95 ou OP ou de qualité comparable). À partir du 1er décembre, cette obligation s'appliquera également aux magasins, en file d'attente et aux parkings. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires. - L'exigence d'un test négatif ne s'applique pas aux personnes entièrement vaccinées ou ayant récupéré du COVID-19 (voir la rubrique "politique de test") ; - L'exigence d'un test négatif ne s'applique pas aux personnes entièrement vaccinées ou ayant 	<p>buccal à une distance de 1,5 m de distance et aucune nourriture ou boisson ne peut être consommée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les marchés aux puces, les brocantes et les foires annuelles sont interdits, mais seront évalués dans étape 1 du paquet d'été à partir de juin. - Les magasins de nuit ferment à 22 heures ; - Une interdiction de la vente d'alcool entre 22h et 5h.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>récupéré du COVID-19 (voir la rubrique "politique de test") ;</p> <p>Pour Kreis Heinsberg et Aix-la-Chapelle (Städterégion et ville):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le frein d'urgence (100-150) est applicable pour Heinsberg ; - Les détaillants restent ouverts, avec des réservations et un test rapide négatif (à l'exception des personnes entièrement vaccinées/récemment guéries du COVID-19). 	
6. Professions dites de contacts		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> - À partir du 3 mars 2021, les professions de contact non médical sont autorisées à rouvrir, notamment les coiffeurs, les massothérapeutes, les moniteurs de conduite automobile, à l'exception des travailleurs du sexe ; - A partir du 19 mai : toutes les professions dites de contacts seront ouverts, travailleurs du sexe y inclus - Les professions médicales telles que les dentistes, les orthophonistes, les physiothérapeutes et les vétérinaires resteront bien sûr ouvertes ; - Il est obligatoire de porter un masque buccal, tant par le prestataire de services que par le client. Le masque buccal peut être retiré dès que le client dispose d'un siège fixe. Le travail doit être effectué dans la mesure du possible à une distance de 1,5 mètre et le travail doit être effectué sur rendez-vous et triage. 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Professions de contact non médicales :</p> <p><i>Incidence <100</i> : Ouvert avec des exigences d'hygiène et peut être pratiqué à nouveau, comme les esthéticiennes, les salons de massage et les studios de tatouage</p> <p><i>Incidence >100</i> : les professions de contact non médical sont interdites, à l'exception des coiffeurs et des podologues, à condition que le client ait un résultat de test négatif datant de 24 heures maximum.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exigence d'un test négatif ne s'applique pas aux personnes entièrement vaccinées ou ayant récupéré du COVID-19 (voir la rubrique "politique de test") ; - Le port d'un masque buccal médical est obligatoire. - Les réservations sont obligatoires. - Les traitements médicalement nécessaires, tels que la physiothérapie, l'ergothérapie et la logopédie, continueront quelle que soit l'incidence. 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - A partir du 26 avril, la plupart des professions de contact non médicales peuvent rouvrir sous des protocoles renforcés ; - Les leçons de conduite sont autorisées, si les modalités sont respectées ; - Les photographes peuvent encore recevoir des clients ; - Le service à domicile est interdit sauf pour les soins capillaires ; - Les professions de contact médical sont ouvertes, dans des conditions de distanciation sociale maximale, à raison d'un client par 10m², sur rendez-vous uniquement et avec port d'un masque buccal. <p>À partir du 9 juin, l'objectif est que les travailleurs du sexe soient également autorisés à exercer à nouveau leur profession.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>- Les cours de conduite sont également autorisés, à condition de porter un masque FFP2.</p> <p>Pour Aix-la-Chapelle et le Kreis Heinsberg:</p> <p>- Les professions de contact non médical sont fermées, à l'exception des coiffeurs et des podologues dont le test est négatif (à l'exclusion des personnes totalement vaccinées ou guéries).</p>	
7. Secteur loisirs		
<p>Pour les Pays-Bas, au moins jusqu'au 18 mai 2021, tous les lieux accessibles au public seront fermés, y compris les musées, théâtres, cinémas, piscines, zoos et bibliothèques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le retrait des livres à la bibliothèque reste possible sur réservation ; - Les bibliothèques des institutions d'enseignement peuvent ouvrir pour les études personnelles à partir du 28 avril ; - Les centres de quartier restent ouverts pour les services aux personnes vulnérables ; 4Les lieux de services aux entreprises et les lieux d'administrations publiques restent également ouverts ; - Visite à domicile de 1 personne maximum par jour, de ménages différents ; - A l'extérieur : groupe de 2 personnes maximum de ménages différents. <p>En date du 19 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les installations extérieures peuvent rouvrir sous conditions ; - Les théâtres en plein air peuvent être utilisés par un maximum de 30 personnes, sans compter le personnel, s'il y a des sièges fixes ; 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Si Notbremse, une incidence de 7 jours >100 s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des théâtres, des salles de concert, des foires, des cinémas, des parcs d'attractions, de la prostitution, etc. - Les musées, expositions d'art, galeries, palais, châteaux et autres sont également fermés. - À l'extérieur, les cinémas et théâtres en voiture sont autorisés à une distance de 1,5 mètre entre les voitures. <p>Si l'incidence sur 7 jours est stable <100 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les concerts en plein air sont autorisés pour un maximum de 500 personnes, à condition qu'elles soient assises à distance et que le test soit négatif ; - Fermeture des théâtres, des salles de concert, des foires, des cinémas, des parcs d'attractions, etc. - Les musées, expositions d'art, galeries, palais, châteaux et autres lieux similaires sont autorisés sur rendez-vous. Dans les zones fermées, le nombre 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plupart des établissements du secteur culturel, festif, sportif, récréatif et événementiel sont fermés y compris les discothèques, les parcs d'attractions et les cinémas ; - Les piscines, à l'exception des piscines subtropicales sont ouverts ; - Les zoos peuvent rouvrir à partir du 13 février ; - Les parcs de vacances, les parcs de bungalows et les campings rouvriront à partir du 8 février, mais les infrastructures communautaires et la restauration resteront fermées ; - Les répétitions sont également interdites, à l'exception des enfants jusqu'à 12 ans inclus ; - Les aires de jeux extérieures et les sections extérieures des parcs d'attractions (depuis le 8 mai), les parcs naturels et les musées de plein air sont ouverts ; - Les autres espaces extérieurs des marchés aux puces et des brocantes (s'ils sont organisés par des professionnels), les terrasses ouvertes des salles de fêtes et de réception, ainsi que les foires

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<ul style="list-style-type: none"> - Les musées, jardins de sculptures et monuments en plein air peuvent être ouverts, avec un maximum d'une personne par 10m², à l'exclusion du personnel ; - Les espaces extérieurs des parcs d'attractions, des parcs naturels, des zoos, des lieux de location d'activités de plein air et des terrains de jeux peuvent également être ouverts. Les (sous-)lieux couverts restent fermés, à l'exception des toilettes et des vestiaires. Max. 1 personne par 10m² et les terrasses extérieures sont autorisées entre 06.00 et 20.00 ; - Réservation obligatoire, distance de 1,5 m et triage, une réservation pouvant être effectuée pour un maximum de 2 personnes (à l'exception des enfants jusqu'à 12 ans et des personnes vivant à la même adresse) ; - L'art et la culture peuvent être pratiqués à nouveau en intérieur pour un maximum de 30 personnes par salle, hors personnel. Les mêmes règles s'appliquent que pour les sports. <p>Le port d'un masque buccal est obligatoire dans les espaces publics intérieurs, les gares et les aéroports, sauf si l'on dispose d'une place assise ou debout fixe. Pour les endroits qui sont en partie couverts la recommandation de porter des masques de protection s'applique aux parties où il y a un auvent.</p> <p>En ce qui concerne les lieux qui ont des emplacements à la fois intérieurs et extérieurs (tels que les gares, mais aussi les zoos et les parcs d'attractions), il est conseillé de mettre et d'enlever le masque</p>	<p>maximum de visiteurs par 20m² est de 1 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - De plus petites facilités de plein air peuvent ouvrir, comme le golf miniature, les parcs d'escalade, sous réserve d'un test négatif. Les piscines extérieures peuvent également être ouvertes à des fins sportives, sous réserve d'un test négatif et d'un nombre limité de visiteurs. Les zones de bronzage sont fermées ; - Les parcs de vacances et les campings sont autorisés à condition que le résultat du test soit négatif ; - Les hôtels peuvent ouvrir jusqu'à 60 % de leur capacité et un résultat de test négatif. <p>Si l'incidence sur 7 jours est stable <50 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les concerts et les spectacles dans les théâtres, les salles de concert, les cinémas et autres espaces intérieurs sont autorisés. Le public doit avoir un test négatif, s'inscrire et respecter une distance minimale ; - Les piscines extérieures peuvent être ouvertes avec les zones de bain de soleil, à condition que le test soit négatif et qu'il y ait au maximum une personne par 7m² de zone de bain de soleil ; - Les salles de jeux, les agences de paris, etc. sont autorisées, à condition que les tests soient négatifs et que le nombre maximum de clients soit de 1 par 10m² ; - Les expositions sont à nouveau autorisées, 1 visiteur par 7m² ; - Plus de restrictions de capacité pour les hôtels. - Les bibliothèques et les archives sont ouvertes, sous réserve d'inscription, de masque buccal, 	<p>commerciales peuvent également être ouverts à partir du 8 mai ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bibliothèques, les ludothèques et les médiathèques restent ouvertes, masque buccal obligatoire ; - Les institutions culturelles ne peuvent être ouvertes qu'aux enfants âgés de 12 ans au plus pour l'école ou l'apprentissage. - Le plan de plein air examine si les activités de plein air, les parcs d'attractions et les événements culturels peuvent avoir lieu à l'extérieur pour un maximum de 50 personnes d'ici avril ; - 1,5 mètre de distance obligatoire, interdiction de rassemblement (max. 10 personnes ensemble à l'extérieur) et forte recommandation pour le masque buccal. - Les manifestations en plein air sont autorisées avec un maximum de 50 personnes (statiques). - Les activités culturelles, les manifestations et les audiences de compétitions sportives professionnelles peuvent être organisées à l'extérieur pour un public assis de 50 personnes au maximum, sous réserve de l'autorisation de l'autorité locale compétente sur la base du CERM et du CIRM. <p>À partir du 9 juin, il est prévu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rouvrir les foires, les marchés aux puces non professionnels, les brocantes, les saunas, les cinémas, les salles de bowling, les casinos, les bureaux de paris et les espaces intérieurs des zoos, des parcs d'attractions, des piscines et autres lieux de loisirs intérieurs. - Les salles de fêtes peuvent accueillir jusqu'à 50 personnes selon les règles de la restauration

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>buccal le moins possible, même si les visiteurs sont à l'extérieur.</p>	<p>etc. En cas de freinage d'urgence, seul le ramassage des supports commandés est possible, sauf si l'exigence de test rapide s'applique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans tous les espaces publics accessibles au public, l'obligation de porter un masque buccal et nasal s'applique. Cela s'applique également à certains endroits en plein air où la distance ne peut être garantie pendant une période plus longue. Ceci est déterminé au niveau local. <p>Pour Aix-la-Chapelle et le Kreis Heinsberg:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les visites de zoos et de jardins botaniques ou d'autres espaces extérieurs restent possibles, mais un test négatif effectué il y a moins de 24 heures est requis. - Musées, expositions sont fermés. - Visite des bibliothèques possible avec un test rapide négatif. - L'exigence d'un test négatif ne s'applique pas aux personnes entièrement vaccinées ou ayant récupéré du COVID-19 (voir la rubrique "politique de test"). 	<p>et les manifestations et protestations peuvent accueillir jusqu'à 100 personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les événements devraient également être à nouveau possibles. En intérieur, jusqu'à 200 personnes ou 75% de la capacité de la salle, en position assise, avec masque buccal et distance. A l'extérieur jusqu'à 400 personnes, avec masque buccal et distance.
<p>8. Centres sportifs, saunas, clubs de sexe</p>		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <p>Jusqu'au 18 mai inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'au 18 mai 2021 au minimum, toutes les infrastructures sportives couvertes, saunas, piscines, sex-clubs, etc. seront fermés. - Les cours de natation pour les enfants jusqu'à 12 ans sont à nouveau autorisés à partir du 16 mars. La réservation et le triage sont obligatoires, les parents 	<p>En RNW, les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <p>Si Notbremse, une incidence de 7 jours >100 s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seuls les sports individuels et sans contact sont autorisés, avec un maximum de 2 personnes ou avec un ménage. - Pour les enfants de moins de 14 ans, il est permis de faire du sport en groupes de 5 personnes maximum ; - Les entraînements sportifs individuels à l'extérieur sont autorisés. Une distance minimale 	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la plupart des facilités dans le secteur des sports et des loisirs ; - Les piscines sont ouvertes, à l'exception des piscines subtropicales ; - Les saunas privés peuvent être rouverts à partir du 8 mars, à condition qu'ils soient utilisés par des personnes du même ménage. Cela ne s'applique pas aux autres installations (ou aux installations publiques) ;

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>attendront à l'extérieur et les douches resteront fermées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sports individuels avec 4 personnes maximum, à 1,5 mètres est autorisé. Les leçons de groupe se poursuivent à nouveau ; - Les personnes jusqu'à 26 ans sont exemptées, elles sont autorisées à s'exercer à l'extérieur en équipes à une distance inférieure à 1,5 m ; - Pas de cours en groupe ; - Pas de concours, à l'exception de ceux qui se trouvent au sein de votre propre club ; - Les sportifs de haut niveau et les footballeurs de la division d'honneur et de la première division sont exclus ; - Pas de public dans les sports. - Fermeture des cantines sportives, des douches et des vestiaires ; <p>A partir du 19 mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À partir du 19 mai, les installations sportives couvertes pourront rouvrir, notamment les gymnases et les piscines. Les vestiaires, les douches et les saunas resteront fermés ; - Les réservations, l'inscription et le triage s'appliquent aux sports en salle ; - Max. 30 personnes, à l'exclusion du personnel, par chambre ; - Pas de cours collectifs ni de compétitions. Les adultes font du sport individuellement ou en groupe avec max. 2 personnes et une distance de 1,5m. Cela ne s'applique pas aux enfants jusqu'à 17 ans inclus et aux sportifs de haut niveau ; - Les cantines sportives sont autorisées à ouvrir dans le cadre des règles des sports de plein air ; 	<p>de 5 mètres doit être respectée entre les différents groupes d'athlètes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les centres de fitness, les piscines et les maisons closes sont fermés - Les sports amateurs sont fermés. <p>Si l'incidence sur 7 jours est stable <100, ajouter à ce qui précède :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sports sans contact en plein air avec un maximum de 20 personnes sont autorisés ; - Les sports de contact en plein air sont autorisés pour un maximum de 5 personnes de deux ménages ou avec un maximum de 20 enfants jusqu'à 14 ans inclus ; - Les spectateurs sont autorisés à l'extérieur, à condition d'avoir un test négatif et jusqu'à 20 % de la capacité, soit 500 personnes assises au maximum. <p>Si l'incidence sur 7 jours est stable <50, ajouter à ce qui précède :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sports de plein air sont autorisés sans limite ; - Les sports en salle sont à nouveau autorisés, à condition d'un test négatif et d'une inscription. Pour les sports de contact s'applique max. 10 personnes de 3 ménages ; - Les spectateurs sont autorisés à l'extérieur, là encore jusqu'à 20 % de la capacité et 500 personnes maximum, mais sans résultat de test négatif ; - Les spectateurs en salle sont également autorisés, avec un résultat de test négatif. Max. 20% de la capacité et max. 250 personnes. <p>Pour Aix-la-Chapelle et le Kreis Heinsberg:</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis le 26 avril, les salons/centres de bronzage avec personnel sont également autorisés à ouvrir dans le cadre des professions de contact ; - Les espaces sportifs ne peuvent être ouverts qu'aux enfants jusqu'à 12 ans inclus pour l'école ou le gouvernement, aux athlètes professionnels pour l'entraînement ou les compétitions ; - Les activités en salle peuvent être organisées pour un maximum de 10 enfants jusqu'à 12 ans inclus, à l'exclusion des surveillants ; - Les parties extérieures des infrastructures sportives restent ouvertes ; - A l'extérieur, vous pouvez faire du sport avec un maximum de 10 personnes (y compris l'entraîneur). Dans un contexte organisé (club ou association), max. 25 personnes ; - Les compétitions sportives non professionnelles restent interdites ; - Aussi max. 25 personnes pour d'autres activités de plein air organisées. Le public aux entraînements est également interdit, à l'exception d'une personne par enfant jusqu'à 18 ans inclus. <p>À partir du 9 juin, l'objectif est de rouvrir les salles de fitness avec des protocoles de vibration, d'autoriser les sports non professionnels jusqu'à 50 personnes en intérieur et 100 personnes en extérieur (sauf les sports de contact) et d'autoriser les activités de jeunesse et la vie en club jusqu'à 50 personnes, sans nuitée.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
- Les sports de plein air pour les adultes âgés de 27 ans et plus sont autorisés en groupes de 30 personnes maximum, à une distance de 1,5 mètre.	- Sports individuels et sans contact avec max. 1 autre personne d'un ménage différent ; - Les enfants jusqu'à 14 ans peuvent faire de l'exercice en groupes de 5 maximum.	
9. Églises et communautés religieuses		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ministre a passé des accords avec les communautés religieuses sur la base desquels il est conseillé d'admettre un maximum de 30 personnes par service et de s'abstenir de chanter ; - Il n'y a pas d'obligation juridique de porter un masque buccal ; - Un maximum de 100 personnes seront admises aux funérailles ; - Pour les mariages, il y a un maximum de 30 personnes. 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les messes et les rencontres religieuses seront à nouveau autorisées à partir du 1er mai 2020.</p> <p>Toutefois, les services ne sont autorisés que si les conditions sont remplies : 1,5 mètre de distance, port obligatoire d'un masque buccal (d'au moins la norme FFP2, KN95 ou OP équivalente), interdiction de chanter (également sur les places) et les rassemblements de plus de 10 personnes doivent généralement être annoncés à l'Ordnungsamt au moins 2 jours à l'avance.</p> <p>Un dialogue aura lieu sur les réductions de contacts. Les grandes rencontres doivent être évitées.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les maisons de prière sont ouvertes y compris pour les services religieux ; - Pour les funérailles et les crémations, un maximum de 50 personnes est autorisé, sans compter les enfants jusqu'à 12 ans inclus et le célébrant et le prêtre. Pour d'autres services, tels que les mariages, le nombre maximum de personnes est toujours de 15. À partir du 8 mai (prévu), des cérémonies de culte peuvent être organisées pour un maximum de 50 personnes ; - Uniquement dans les bâtiments désignés, à 1,5 m et 1 personne par 10 m² ; - Le port d'un masque buccal est obligatoire et d'autres équipements de protection sont recommandés ; - Le contact physique entre personnes ou avec les mêmes objets par des personnes différentes est interdit. <p>À partir du 9 juin, il est prévu d'autoriser les services jusqu'à 100 personnes à l'intérieur et 200 personnes à l'extérieur.</p>
10. Transports publics		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les transports publics et les taxis, il est obligatoire de porter 	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>À partir du 27.04.2020, le port d'un masque buccal (d'au moins la norme</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transports publics fonctionnent comme d'habitude, aux heures de

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>un masque buccal également dans les bâtiments de la gare ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transports publics reprendront leurs horaires habituels ; - Voyager le moins possible uniquement en cas de nécessité. À partir du 19 mai, ce conseil devient "éviter les foules (sur la route) et éviter l'heure de pointe" ; - Limiter le nombre de voyages et éviter les foules ; - Suivez les conseils du gouvernement en matière de voyages à l'étranger ; - Conseil urgent : ne faites pas et ne réservez pas de voyages à l'étranger avant le 15 mai, sauf en cas de stricte nécessité. La partie caribéenne du Royaume est ainsi considérée comme étant à l'intérieur des terres. Cet avis générique aux voyageurs expirera le 15 mai. À partir de là, des conseils aux voyageurs spécifiques à chaque pays (vert, jaune, orange ou rouge) s'appliquent. 	<p>FFP2, KN95 ou OP équivalente) dans le transport public sera obligatoire dans tous les Länder allemands. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires. Dans le train, les places disponibles sont limitées en raison de la distance suffisante. Toutefois, la capacité sera augmentée.</p> <p>Pour l'ensemble de l'Allemagne, il est recommandé de limiter au maximum les déplacements. Tous les voyages professionnels et privés qui ne sont absolument pas nécessaires ne sont pas recommandés. Il est expressément recommandé de ne pas partir en vacances au ski.</p>	<p>pointe, les transports publics seront élargis cependant, la distanciation sociale doit être garantie avec 1,5 mètres de distance) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de sièges dans les trains à destination des destinations touristiques est limité : sauf les jours de classe, seuls les sièges de fenêtre peuvent être utilisés (sauf pour les enfants de moins de 12 ans) ; - Conseil : se limiter aux déplacements nécessaires ; - Pour les personnes de 12 ans et plus, il est obligatoire de porter un masque buccal dans les transports publics ; - Il est possible de voyager en Europe, mais il y a une interdiction des voyages non essentiels et des conseils de voyage: vert, orange (clair) et rouge. Au retour d'une zone orange, une recommandation de quarantaine de 10 jours s'applique, au retour d'une zone rouge, une obligation de quarantaine s'applique. <p>Chaque autorité veillera, dans le cadre de ses responsabilités, à ce que la capacité des transports publics aux heures de pointe soit optimale afin d'éviter les encombrements.</p>
<h3>11. Entreprises</h3>		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas, les conseils urgentes suivantes s'appliquent :</p> <p>Travaillez à la maison, à moins qu'il n'y ait vraiment pas d'autre moyen. Seules les personnes dont le travail est essentiel au déroulement d'un processus commercial et qui ne peuvent pas effectuer leur travail à domicile sont autorisées à venir travailler.</p>	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les contacts dans le contexte professionnel doivent être limités autant que possible. Le règlement fédéral SARS-CoV-2-Arbeitsschutzverordnung (valable jusqu'au 30 juin) stipule que les employeurs doivent permettre à leurs employés de travailler à domicile autant que possible, dans</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>Le télétravail est obligatoire, sauf si la nature du travail ne le permet pas. Si cela n'est pas possible, des mesures de distance sociale et d'hygiène ainsi qu'une obligation de port d'un masque buccal doivent être respectées. Pour ce groupe, l'employeur doit également fournir un document ou une preuve de la nécessité de sa présence.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>Les employeurs sont appelés à rendre possible le travail à domicile.</p>	<p>la mesure où leurs activités le permettent.</p> <p>Les entreprises doivent fermer les cantines d'entreprise sauf si cela est nécessaire pour les processus de travail et l'éducation encore autorisés. Des mesures d'hygiène pour protéger les employés sont obligatoire et, si possible, faire travailler les employés à domicile. Un masque buccal et nasal doit être porté sur le lieu de travail, sauf sur le lieu de travail lui-même où une distance de 1,5 mètre peut être maintenue. Ce masque buccal doit être au moins de qualité comparable FFP2, NK95 ou OP et doit être mis à disposition par l'employeur si le travail ne permet pas une distance de 1,5 mètre entre les personnels.</p> <p>Lorsque le travail à domicile n'est pas possible, les employeurs devraient proposer à leurs employés de faire des tests au moins une fois par semaine. Les lieux de travail présentant un risque accru de contamination (par exemple, le commerce de détail, les professions de contact, l'industrie de la viande) doivent pouvoir être testés deux fois par semaine. Ceci est exigé par la loi.</p> <p>Au sein d'une entreprise, un employé peut être formé à l'administration des tests rapides, qui peut ensuite délivrer des certificats de test.</p> <p>Pour encourager davantage le travail à domicile et la digitalisation, l'achat de matériel à cette fin sera entièrement déductible des impôts en 2021.</p>	<p>L'application de l'obligation de travail à domicile sera plus stricte, ce qui pourrait entraîner la fermeture d'entreprises. L'employeur doit consigner chaque mois dans le registre en ligne de RSZ les personnes qui seront présentes au bureau et à quel moment.</p> <p>À partir du 22 mars, les tests antigènes seront utilisés dans les secteurs à haut risque où le télétravail n'est pas possible.</p> <p>A partir du 9 juin, l'objectif est le suivant : le télétravail reste obligatoire, mais avec 1 moment de retour par semaine. Pas plus de 20% des employés ne doivent être présents à un moment donné. Des tests sont recommandés.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
12. Groupes vulnérables		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <p>Personnes de plus de 70 ans ou les personnes souffrant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales ; - diabétiques ; - avec système immunitaire affaibli ; - l'infection HIV. <p><u>Conseil:</u> les personnes âgées indépendantes de plus de 70 ans peuvent recevoir régulièrement la visite d'une ou deux personnes à condition que ce sont toujours les mêmes personnes.</p> <p>En cas de détection d'une infection dans une maison de soins, les résidents et le personnel sont testés chaque semaine. Le personnel reçoit plus d'équipements de protection.</p>	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <p>Personnes âgées de 50 à 60 ans ou plus souffrant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maladies cardiaques, hépatiques, pulmonaires ou rénaux ; - Les diabétiques ; - Les personnes dont le système immunitaire est affaibli ; - Les patients atteints de cancer. <p><u>Conseil :</u> Il n'est généralement pas recommandé de rendre visite aux groupes vulnérables. Compte tenu des vaccinations, d'autres visites devraient être possibles.</p> <p>Il a été souligné que les groupes vulnérables ne peuvent être visités que s'ils ne présentent aucun symptôme et si, ces derniers jours, ils n'ont pas été exposés.</p> <p>Un maximum de 15 masques buccaux médicaux FFP2 par personne seront délivrés par la Bundesregierung à un prix modique pour les groupes particulièrement vulnérables. Il existe également 30 tests rapides par mois par personne nécessitant des soins de longue durée.</p> <p>Le personnel soignant doit être testé tous les deux jours et porter des masques FFP2. Les visiteurs doivent toujours porter un masque FFP2 à un risque particulier. L'armée et les volontaires sont utilisés pour aider à effectuer des tests rapides au personnel et aux visiteurs.</p>	<p>Pour l'ensemble de la Belgique les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes de plus de 65 ans ; - Les diabétiques ; - Les personnes ayant un cœur, un poumon ou les maladies rénales ; - Enfants de moins de 6 mois ; - Les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli. <p><u>Conseil :</u> Les résidents des maisons de repos et de soins, les personnes handicapées et les célibataires isolés ou incapables de se déplacer peuvent recevoir des visites dans des conditions strictes (toujours la même personne qui ne doit présenter aucun symptôme deux semaines auparavant).</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
13. Hôpitaux, instituts de soins et professions paramédicales		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <p>Dans les maisons de repos, les visites sont autorisées à condition de respecter une distance de 1,5 mètre. En fonction du nombre d'infections, un masque chirurgical peut être recommandé.</p> <p>Un règlement sur les visites prévoit un maximum d'un visiteur par jour, mais si les résidents des maisons de retraite sont vaccinés, le règlement sur les visites est étendu à un maximum de deux visiteurs par jour (également différents visiteurs pendant la semaine).</p> <p>Un cadre politique temporaire pour assurer les soins aigus dans le cadre de la pandémie de Covid-19 a été élaboré dans les trois phases de la prestation de soins. Dans la phase 2, la coordination suprarégionale aura lieu, dans la phase 3, le plan entrera en vigueur. Le LNAZ (centre national de soins urgents) en assurera la supervision.</p>	<p>En Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les visites dans les hôpitaux et les maisons de retraite sont à nouveau autorisées. Le port d'un protège-bouche/nez FFP2 est obligatoire.</p> <p>Les professions paramédicales (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités. Les soins considérés par eux comme non urgents sont reportés.</p> <p>Dans toute l'Allemagne, une plus grande capacité hospitalière est mise à disposition pour les opérations prévues.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>À partir du 2 juin 2020, les hôpitaux disposeront de leur propre système de visites.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels paramédicaux (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités - Les soins non urgents sont reportés ; - Les centres pratiquant l'interruption volontaire de grossesse restent ouverts.
14. Recherche de contact, isolement et quarantaine		
<p>Mesures pour les Pays-Bas :</p> <p>L'inspection de la santé (GGD) informe les contacts des patients confirmés.</p> <p>La recherche de contacts est assistée par les rapports du CoronaMelder.</p> <p>Recommandation urgente d'une quarantaine à domicile (en principe 10 jours) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous avez des symptômes qui correspondent à la corona (faites-vous tester, des résultats négatifs mettront immédiatement fin à la quarantaine) ; 	<p>Les dispositions suivantes s'appliquent à l'Allemagne :</p> <p>Un Coronavirus-Testverordnung a été adopté au niveau fédéral. Depuis mars, cela permet de réaliser des tests civils.</p> <p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Le Gesundheitsamt d'un Kreis ou d'un Kreisfreie Stadt informe les contacts des patients confirmés. Le déploiement du personnel est intensifié. La recherche de contacts est soutenue par les rapports de l'application Corona-Warn.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>L'inspection de la santé informe les contacts des patients confirmés, de plus, assisté par les notifications de l'application Coronalert.</p> <p>Quarantaine obligatoire si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de symptômes : isolez-vous immédiatement pendant 10 jours, consultez un médecin et faites-vous tester le plus rapidement possible ; - Si le test PCR est positif, il faut alors procéder à un isolement ; - L'isolement peut être levé au plus tôt 10 jours après l'apparition des

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<ul style="list-style-type: none"> - vous avez corona (vous resterez en quarantaine pendant au moins 7 jours à compter du moment des symptômes et jusqu'à ce que vous n'avez plus de symptômes pendant au moins 24 heures) ; - votre colocataire présente de légers symptômes coronariens ainsi que de la fièvre ou un essoufflement ; - votre colocataire a la corona ; - vous avez été proche d'une personne ayant une corona (au moins 15 minutes dans un rayon de 1,5 mètre) ; - vous recevez une notification de Coronamelder ; - vous revenez d'un région à haut risque à l'exception des travailleurs et des étudiants frontaliers et visite à ou par le conjoint/partenaire ou l'enfant ou le parent en Belgique ou en Allemagne ; . - un enfant est testé positif, toute la classe est mise en quarantaine à la maison. <p>Le ministère de la Santé, du Bien-être et du Sport a lancé un essai pratique du Reischek (vérification voyages) de la quarantaine. Il s'agit d'un outil en ligne qui permet de limiter les voyages et de se mettre en quarantaine à l'arrivée. Une loi d'urgence prévoyant une obligation de quarantaine pour les voyageurs entrants en provenance de zones à haut risque est en cours d'élaboration ; les réponses à la consultation sont actuellement traitées. La date cible d'entrée en vigueur est le 1er mai, la proposition peut être lue ici.</p>	<p>La quarantaine à domicile est automatiquement obligatoire via l'ordonnance sur la quarantaine et test, dès que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une personne présente des symptômes et attend le résultat d'un test (PCR ou test rapide) ; - Une personne a obtenu un résultat positif à un test rapide et attend toujours la confirmation par un test PCR ; - On a un résultat positif à un test PCR (patient confirmé) ; - On vit avec une personne qui a été testée positive ; - Les voyageurs qui ont séjourné dans une zone à risque au cours des 10 derniers jours (via Einreiseverordnung), sauf s'ils ont été entièrement vaccinés ou s'ils se sont récemment rétablis du COVID-19. Ces voyageurs (à l'exception de ceux provenant de régions où le virus est variable) ne doivent pas être mis en quarantaine. <p>Les personnes entièrement vaccinées ou ayant récemment récupéré du COVID-19 sont exemptées de l'obligation de quarantaine (voir les règles dans la rubrique "politique de test"), à moins qu'elles ne présentent des symptômes ou qu'elles ne proviennent d'une région où il existe une variante du virus.</p> <p>Tous les autres contacts seront approchés individuellement avec une obligation de quarantaine. Les personnes infectées doivent également informer activement leurs contacts.</p> <p><i>Durée :</i></p>	<p>symptômes et au moins 3 jours sans fièvre et sans amélioration des symptômes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de test PCR positif, sans symptômes, quarantaine de 10 jours à compter de la date de retrait du test ; - En cas de contact à haut risque ou de retour d'une zone rouge : minimum 10 jours de quarantaine, à partir du dernier jour de contact à haut risque ou de séjour dans une zone à haut risque. Le test PCR doit être effectué le 7ème jour suivant le début de la quarantaine. Si ceci est négatif, le quarantaine se finit au plus tôt ce 7ème jour.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<ul style="list-style-type: none"> - d'une personne infectée dure au moins 10 jours, jusqu'à ce qu'il y ait une nette amélioration ou qu'il n'y ait plus de symptômes pendant 48 heures ; - Les contacts qui ont été entièrement vaccinés pendant au moins 14 jours sont exemptés de l'obligation de quarantaine ; - Lorsque vous êtes en quarantaine, vous n'êtes pas autorisé à quitter votre domicile et aucun visiteur n'est autorisé. Toute personne qui ne respecte pas les règles de quarantaine commet une infraction une amende peut être imposée. 	
15. Politique de Tests		
<p>Les personnes suivantes doivent se faire tester via le GGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes symptomatiques ; - Les personnes sans symptômes, mais qui ont été exposées à un risque (par exemple par un message du Corona App), après le cinquième jour de quarantaine (à partir du 1er décembre) ; - Voyageurs en provenance de zones à haut risque, après le cinquième jour de quarantaine (à partir du 20 janvier 2021) ; - Tests de priorité pour une sélection de personnel de santé, les travailleurs des services de garde d'enfants et d'enseignants ; - L'enseignement : en cas d'infection en classe, les règles concernant les contacts à haut risque s'appliquent à toute la classe (quarantaine à la maison, test le 5e jour). - Il existe quatre sites de test dans le sud du Limbourg : 2 à Maastricht, 1 à Landgraaf et 1 à Urmond. 	<p>Politique de tests pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie, par l'intermédiaire d'un médecin généraliste (test rapide) ou d'un service de santé (PCR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes symptomatiques ; - Personnes asymptomatiques ; - Contacts (min. 15 minutes de contact étroit avec l'infection) ; - Infection confirmée dans un espace commun ; - Infection confirmée dans un établissement (hôpital, cabinets) ; - Personnel des centres de soins sans infection confirmée (si l'incidence est élevée dans la région) ; - Patients ou résidents des centres de soins (si l'incidence régionale est élevée) ; - Visiteurs des centres de soins sans infection confirmée (uniquement en cas d'augmentation de l'incidence régionale) ; 	<p>Politique de test pour la Belgique, via la médecine générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes symptomatiques ; - Les soignants asymptomatiques ayant des contacts à haut risque (dans un rayon de 1,5 m de contact avec la personne infectée sans équipement de protection individuelle adéquat) ; - Les contacts à haut risque asymptomatiques peuvent être testés les jours 1 et 7 de la période de quarantaine. Pour le premier jour, la possibilité s'applique si vous êtes appelé dans les 72 heures suivant le contact ; - Personnes admises à l'hôpital, nouveaux résidents d'une entité résidentielle ; - Pour les résidents de la Belgique qui ont été à l'étranger pendant plus de 48 heures, un test s'applique le jour 1 et le jour 7. - Les enfants de moins de 6 ans doivent également être testés s'ils ont eu des contacts avec une

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>- Tout Néerlandais doit pouvoir se rendre sur un lieu de test dans un rayon maximum de 45 minutes ;</p> <p>- En plus des tests PCR, des tests rapides sont également effectués. (test LAMP, test d'antigène et, à certains endroits, tests d'haleine).</p> <p>Il existe un arrangement financier pour la mise en place de votre propre centre de tests sur le lieu de travail pour les entreprises où il n'est pas possible de travailler à domicile.</p> <p>En plus des tests pour détecter le virus, des pilotes sont détenus pour voir si les tests peuvent être utilisés pour autoriser d'autres activités. Un certificat de test est prévu à cet effet, le projet de loi a été envoyé à la Chambre des représentants à la mi-avril, adopté par la Chambre et sera discuté par la Chambre haute le 25 mai. Cela se fera par le biais de l'application CoronaCheck, où un certificat est possible par un test négatif, un certificat de vaccination ou un test positif antérieur après une infection. Ceci est conforme au certificat vert numérique européen.</p> <p><i>Autotests :</i> Depuis début avril, les autotests de corona sont en vente dans les pharmacies et les drogueries. Ils seront disponibles gratuitement dans les établissements scolaires et ailleurs.</p> <p><i>Les tests dans la région frontalière :</i> À partir du 6 mai à 9h00, des centres de test supplémentaires ont été mis en place à la frontière pour les résidents des Pays-Bas qui doivent traverser la frontière vers l'Allemagne pour le travail, l'éducation physique, le bénévolat</p>	<p>- Personnel des centres médicaux sans infection confirmée (en cas d'incidence régionale élevée) ;</p> <p>- Le personnel des écoles ou des crèches ;</p> <p>- Entrée en Allemagne en provenance de l'étranger : les voyageurs qui ont séjourné dans une zone à risque pendant 10 jours doivent passer un test. Ils doivent faire effectuer un test 24 heures avant leur arrivée ou immédiatement après leur arrivée en NRW. Il existe des exceptions, qui se trouvent à la rubrique 17 "Frontières" ;</p> <p>- Voyages intérieurs allemands : test effectué lors de voyages à l'intérieur de l'Allemagne, provenant d'une incidence régionale accrue ;</p> <p>Depuis le début du mois de novembre, un <u>centre de test</u> commun à Tivoli, Aix-la-Chapelle, a été ouvert par la ville et la StädteRegion d'Aix-la-Chapelle. Le site de test pour le Kreis Heinsberg est situé dans la municipalité de Heinsberg.</p> <p>Les abattoirs et les entreprises similaires sont tenus de tester leurs employés régulièrement, la fréquence dépendant de la taille de l'entreprise. (CoronaFleischwirtschaftVO)</p> <p><i>Autotests :</i> Disponible à la vente et est encouragée.</p> <p><i>Personnes asymptomatiques :</i> Chaque citoyen peut obtenir un autotest rapide et gratuit par semaine auprès des centres de test, des médecins, des pharmaciens, entre autres.</p> <p><i>BürgerTesting :</i> Cela est prévu par l'ordonnance fédérale sur le dépistage du coronavirus depuis le</p>	<p>personne infectée, en dehors de la famille.</p> <p><i>Autotests :</i> devraient être sur le marché mi-avril.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>ou une visite chez le médecin et qui sont obligés d'avoir un test négatif au passage de la frontière (les Pays-Bas étant une zone à forte incidence). Cette possibilité de test n'est ouverte qu'à ce groupe. Ils doivent pouvoir prouver qu'ils vivent aux Pays-Bas et que leur employeur, leur entreprise, leur école, leur université ou le membre de leur famille à qui ils fournissent des soins informels est établi en Allemagne. Le procédé peut être trouvé sur le site grentesten.nl. Via ce lien, on peut également s'inscrire à un test. Il existe plusieurs sites de test le long de la frontière avec l'Allemagne, y compris Hoensbroek. Cette liste sera étendue à au moins 20 sites. Les parties commerciales et les municipalités sont appelées à coopérer. Les sites de test seront ouverts du 6 mai au 30 juin au moins, ou jusqu'à la levée de l'obligation de test en Allemagne si elle intervient plus tôt.</p>	<p>8 mars. Des règlements déterminent ceux qui sont autorisés. Le ministère fédéral de la santé indique dans l'exposé des motifs du texte légal que les résidents non allemands ont également accès à ces tests rapides gratuits (y compris pour les travailleurs transfrontaliers).</p> <p><i>Tests au travail :</i> Les employeurs sont tenus de proposer des tests, voir la rubrique "Entreprises".</p> <p>Les exceptions fédérales à l'obligation de test (y compris les tests scolaires) pendant l'état d'urgence sont les personnes qui ont été entièrement vaccinées et qui ont récemment récupéré.</p> <p>Preuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Preuve de vaccination complète depuis au moins 14 jours, approuvée par l'UE (par exemple, le passeport jaune de vaccination, physique ou numérique, dans les langues EN, FR, DE, IT ou SP) ; - Preuve d'un résultat positif au test PCR (papier/numérique et en langues EN, FR, DE, IT ou SP) et datant d'au moins 28 jours et de six mois au maximum . 	
<p>16. Stratégie de Vaccination</p>		
<p>Pour l'ensemble de Pays-Bas :</p> <p>Première phase (commencée le 8 janvier) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Personnel soignant des hôpitaux de soins intensifs (personnel ambulancier, infirmières et médecins des services IC, SEH et COVID) (<i>vaccination via l'hôpital</i>) 2. Personnel des maisons de soins, des centres de soins pour handicapés et des soins à 	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie : La vaccination commencera le 27 décembre 2020. Le groupe cible de la vaccination ainsi que l'ordre de vaccination ont été décidés par le CoronImpfV du 15 décembre. La vaccination se fait par l'intermédiaire de sites centraux, de médecins (de famille) et de structures propres dans les hôpitaux.</p>	<p>Pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>Les premiers "vaccins TV" ont été administrés le 28 décembre. La vaccination commence le 5 janvier 2021. Le 8 janvier 2021, il a été décidé que la vaccination devait être plus rapide et plus efficace, ce qui a été demandé à la Taskforce Vaccination.</p> <p>Première phase (inoculation sur place) :</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>domicile (<i>vaccination via les sites de GGD</i>)</p> <ol style="list-style-type: none"> Médecins généralistes et personnes chargées des vaccinations (<i>via hôpitaux/GGD</i>) à partir du 22 janvier pour les généralistes. Résidents des maisons de repos et personnes handicapées mentales vivant en institution (<i>vaccination via un médecin de l'institution, commence le 18 janvier</i>) Résidents de petites maisons de soins et d'institutions pour personnes handicapées (<i>vaccination par le médecin généraliste, aidé par des teams ambulants, à partir du 25 janvier</i>) Personnes âgées mobiles de 90 ans et plus vivant à domicile (<i>vaccination via GGD, à partir du 25 janvier</i>) Personnes âgées mobiles vivant à domicile entre 85 et 90 ans (<i>via GGD, à partir du 1er février</i>) <p>Deuxième phase (à partir de février/mars):</p> <ol style="list-style-type: none"> Les personnes de plus de 60 ans vivant à domicile avec ou sans indication médicale (<i>le plus âgé en premier, vaccination par GGD/médecin</i>) Clients des soins de santé mentale intra-muros (<i>vaccination par le médecin de la maison</i>) Personnes non-mobile âgées de 60 ans et plus qui ne sont pas en maison de repos (<i>via un médecin généraliste avec des équipes mobiles</i>) Les personnes de moins de 60 ans avec une indication 	<p>Priorité absolue:</p> <ol style="list-style-type: none"> Personnes âgées de plus de 80 ans Résidents et personnel des maisons de repos Personnel de soins à domicile Les soignants travaillant avec une forte exposition à COVID-19, par exemple IC Le personnel soignant qui s'occupe des personnes très vulnérables, comme l'oncologie ou la transplantation <p>Priorité élevée (commence en mars) :</p> <ol style="list-style-type: none"> Personnes âgées de plus de 70 ans (à partir de mai au plus tard) Personnes très vulnérables (démence/invalidité compréhensible, trisomie 21, transplantation d'organe) Des contacts étroits entre les deux parties ci-dessus Personnel soignant des personnes vulnérables en institution Personnel à haut risque d'exposition COVID-19, tel que les banques de sang et les centres de test Les policiers et les agents de la force publique courent un risque élevé d'exposition au COVID-19, notamment lors de manifestations (à partir du 8 mars) Personnel soignant dans le secteur des soins de santé publics ou revêtant une importance particulière dans les infrastructures hospitalières (à partir du 8 mars) 	<ol style="list-style-type: none"> Résidents et personnel des centres de soins résidentiels (y compris les personnes bénévoles) Professionnels des soins dans les hôpitaux (à partir de fin janvier via les hôpitaux) Les professionnels des soins primaires, tels que les médecins généralistes (à partir de février via les hôpitaux et les centres de vaccination) Institutions de soins collectifs et autres personnels hospitaliers (à partir de février via les hôpitaux et autres institutions) <p>Deuxième phase (vaccination dans quelque 200 centres de vaccination dans le pays) :</p> <ol style="list-style-type: none"> Pour les plus de 65 ans (à partir de mars, priorité des personnes âgées aux jeunes) Les patients à risque entre 45 et 65 ans ayant des problèmes de santé, tels que le diabète, l'obésité, le cancer, les problèmes pulmonaires (à partir de mars, priorité des personnes âgées aux jeunes) Les personnes travaillant dans des secteurs vitaux (à partir d'avril, également via le médecin d'entreprise) <p>Troisième phase (vaccination dans quelque 200 centres de vaccination dans le pays):</p> <ol style="list-style-type: none"> Le reste de la population adulte (18 ans et plus, à partir de juin) <p>La vaccination est volontaire et gratuite pour chaque citoyen.</p> <p>Les travailleurs frontaliers en Belgique ont, en principe, droit à la vaccination dans leur pays de résidence.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>médicale (vaccination via le médecin généraliste)</p> <p>Troisième phase (à partir de mois de mai):</p> <p>12. Autres professionnels de la santé (vaccination via l'hôpital/le médecin d'entreprise)</p> <p>13. Les personnes entre 18 et 60 ans sans indication médicale (les personnes âgées d'abord, la vaccination via GGD/médecin)</p> <p>La vaccination est accélérée par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prolonger l'intervalle entre les doses de BioNTech/Pfizer de 3 à 6 semaines pour les nouveaux rendez-vous ; - Conserver un maximum de 50 % du stock pour la deuxième vaccination - A partir du mois de mai, entre 110 et 120 lieux de ponction GGD seront réalisés. - Permettre aux personnes qui ont eu le COVID-19 au cours des 6 derniers mois de renoncer à la deuxième injection. <p>La vaccination est volontaire, gratuite et en principe accessible à tous les résidents des Pays-Bas. Néanmoins, le ministre De Jonge note que les professionnels de la santé qui travaillent aux Pays-Bas mais vivent à l'étranger peuvent également prendre rendez-vous pour une vaccination dans un lieu du service d'hygiène régional de leur choix.</p> <p>Les personnes qui vivent aux Pays-Bas, mais qui n'ont pas de médecin généraliste aux Pays-Bas (mais en Belgique ou en Allemagne) et qui ne sont pas concernées par la</p>	<p>Priorité accrue (à partir du mois de mai) :</p> <p>13. Personnes âgées de 60 ans ou plus</p> <p>14. Personnes à risque accru : obésité, maladie chronique des reins ou du foie, cancer, BPCO, etc.</p> <p>15. Personnes ayant des fonctions essentielles : gouvernements, forces armées, police, pompiers, etc.</p> <p>16. Les personnes travaillant dans des installations et des entreprises d'infrastructures critiques, telles que les pharmacies, la gestion des déchets, les transports, etc.</p> <p>17. Personnel soignant présentant un faible risque d'exposition COVID-19</p> <p>18. Les travailleurs de la distribution alimentaire</p> <p>19. Employés des services de garde d'enfants ou des écoles (on examine si elles ne devraient pas avoir une priorité plus élevée)</p> <p>20. Employés en situation de vulnérabilité</p> <p>À partir de juin, la vaccination sera ouverte à tous et il est prévu que les groupes non prioritaires puissent également prendre rendez-vous. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie a décidé que les personnes de moins de 60 ans, qui ne font pas partie d'un groupe prioritaire, peuvent également s'inscrire volontairement à la vaccination auprès d'AstraZeneca dans les cabinets médicaux. Auparavant, il avait été décidé qu'AstraZeneca ne serait utilisé que pour les personnes de plus de 60 ans.</p>	<p>Cette stratégie est toujours en cours d'élaboration.</p> <p>En Flandre, un compteur de vaccination a été mis en place : https://www.laatjevaccineren.be/vaccinatieteller</p> <p><i>Politique relative aux personnes entièrement vaccinées :</i> Actuellement, les mêmes règles s'appliquent aux personnes entièrement vaccinées ou ayant récemment guéri du COVID-19 qu'aux autres. Il y a des discussions autour d'une "coronapas".</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>convocation pour les vaccinations, peuvent contacter le GGD régional (service de santé publique) pour une vaccination aux Pays-Bas.</p> <p>Pour les personnes de moins de 60 ans, il sera possible d'opter volontairement pour un vaccin AstraZeneca, mais on ne sait pas encore quand.</p> <p>Les taux de vaccination peuvent être consultés sur le tableau de bord Corona : https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/landelijk/vaccinaties</p> <p><i>Politique relative aux personnes entièrement vaccinées :</i> Actuellement, les mêmes règles s'appliquent aux personnes entièrement vaccinées ou ayant récemment récupéré du COVID-19 qu'aux autres. L'objectif est de parvenir à une décision sur les certificats de vaccination en juin.</p>	<p>La vaccination est volontaire, gratuite et en principe accessible à tous les résidents de l'Allemagne. L'ordonnance fédérale sur les vaccinations concerne également les travailleurs qui vivent à l'étranger et travaillent en Allemagne et qui sont assurés. Les vaccinations commenceront à partir d'avril dans les cabinets médicaux.</p> <p>En raison du taux d'infection élevé en République tchèque, les habitants de la région frontalière avec la République tchèque recevront les vaccins BioNtech à partir de la livraison supplémentaire d'avril.</p> <p>Les progrès sont suivis par le RKI : https://www.rki.de Aussi à conseiller au : https://impfdashboard.de/</p> <p><i>Politique relative aux personnes entièrement vaccinées :</i> Depuis le 9 mai, le SchAusnahmV est en vigueur dans toute l'Allemagne et les personnes entièrement vaccinées ainsi que celles qui ont été récemment rétablies sont libérées de nombreuses obligations régionales en matière de dépistage et de quarantaine (voir la rubrique "politique de test"). Ils ne sont pas non plus soumis aux restrictions de contact et de couvre-feu (voir "Restrictions de contact"). L'obligation autour d'un masque buccal et d'une distance de 1,5m sera maintenue.</p>	

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
17. Restrictions de contact		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas</p> <p><i>Masques buccaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligatoire dans les espaces confinés et les lieux publics ; - Recommandé dans les zones extérieures très fréquentées ; - Des exigences supplémentaires peuvent être fixées au niveau local. <p>A partir du 28 avril:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommandation d'accueillir chez soi un maximum de 2 personnes par jour, à l'exclusion des enfants jusqu'à 12 ans ; - Maximum 1 visite par jour ; - Extérieur avec maximum 2 personnes ou 1 ménage ; - Un ménage n'a pas de nombre maximal de personnes - Plus de couvre-feu - Il est interdit d'avoir de l'alcool ou des soft drugs dans sa poche ou de les consommer dans les lieux publics entre 20h00 et 07h00. 	<p>Mesures pour NRW:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seuls les membres de deux ménages peuvent se réunir en privé - maximum 5 personnes. Les couples, quelles que soient les circonstances, sont considérés comme un seul ménage ; - En cas de freinage d'urgence les contacts doivent être réduits localement à une personne au maximum; - Les personnes entièrement vaccinées ou les personnes récemment guéries du COVID-19 ne sont pas prises en compte dans les règles entourant les réunions privées ; - Les enfants jusqu'à 14 ans sont exclus ; - Les fêtes privées sont considérées en général comme inacceptables et sont en principe interdites ; - Tout le monde est prié de ne pas voyager, même pas pour une journée ou une visite familiale ; <p>Si l'incidence sur 7 jours est stable <50 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de réunions avec 10 personnes de 3 ménages maximum ; - Les événements privés seront à nouveau autorisés pour un maximum de 100 personnes à l'extérieur et de 50 personnes à l'intérieur, à condition que le résultat du test soit négatif. <p><i>Couvre-feu :</i> si l'incidence sur 7 jours dépasse 100, un couvre-feu est instauré entre 22 heures et 5 heures du matin. Des exceptions sont prévues pour les activités professionnelles, les urgences médicales, les soins aux matelots</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique</p> <p><i>Masques buccaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'intérieur : les masques buccaux restent obligatoires (magasins, cinémas, transports publics...); - Dans la région de Bruxelles-Capitale : obligatoire sur l'ensemble du territoire. <p><i>Contact extérieur</i></p> <p>A partir du 26 avril :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les groupes sont limités à un maximum de 10 personnes (à l'exclusion des enfants de moins de 12 ans) ; <p>Depuis le 8 mai, il est interdit de se rassembler à plus de 3 personnes sur la voie publique ou dans les espaces publics entre 0h et 5h du matin, à l'exception des membres d'un même ménage.</p> <p><i>Contacts privés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les contacts étroits sont limités à 2 personnes, du même ménage, se rendant en visite en même temps dans 1 ménage. <p>A partir du 9 juin, il est prévu : chaque vu peut recevoir 4 personnes à l'intérieur (hors enfants).</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>ou les soins aux animaux. Ce couvre-feu ne s'applique pas non plus aux personnes entièrement vaccinées ou récemment guéries du COVID-19.</p> <p>Pour Aix-la-Chapelle et Kreis Heinsberg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Max. 1 personne d'un autre ménage est autorisée à visiter - Couvre-feu entre 22.00h et 05.00h. 	
<p>18. Frontières</p>		
<p>L'interdiction d'entrée proposée par la Commission européenne s'applique à toutes les personnes provenant de pays qui ne sont pas membres de l'UE, de EFTA ou de la Grande-Bretagne.</p>		
<p>Des conseils aux voyageurs spécifiques à chaque pays s'appliquent ; à conseiller sur Nederlandwereldwijd.nl (vert, jaune, orange, rouge). La Belgique et l'Allemagne sont en orange (uniquement les déplacements nécessaires). Les mesures relatives aux voyages ont été recalibrées pour être conformes aux recommandations du Conseil européen. Il y a projet de loi pour l'introduction d'une obligation légale de quarantaine pour les voyageurs entrants en provenance de zones à haut risque. Le projet de loi a été accepté par la Chambre des représentants et sera discuté par la haute chambre le 25 mai.</p> <p>Les résidents des pays voisins sont expressément priés de ne pas venir aux Pays-Bas. La Belgique et l'Allemagne sont identifiées comme des zones à risque.</p> <p>Au retour d'une zone à risque, une recommandation urgente de quarantaine de 10 jours maximum s'applique ; cette quarantaine peut être interrompue pour des</p>	<p>Tout voyage qui n'est pas nécessaire est fortement déconseillé.</p> <p>Une distinction est faite entre les zones à risque, les zones à haut risque/zones à haute incidence (>200/100 000/7 jours au cours des 2 dernières semaines) et les zones de variants du virus (circulation des variants du virus significativement plus élevé qu'en Allemagne). Les Pays-Bas ont été déclarés zone à haute incidence par le Bund allemand le 2 avril. La Belgique est classée comme une zone à risque.</p> <p>Les règles d'entrée en République fédérale d'Allemagne ont été fixées au niveau fédéral avec effet au 13 mai par le Corona-EinreiseV et les dispositions suivantes s'appliquent : À partir du 1er mars, les voyageurs entrants recevront un "SMS Corona" du Bund avec un rappel des règles.</p> <p><i>Pour les zones à risque (Belgique)</i></p>	<p>À partir du 19 avril, il n'y a plus d'interdiction de voyager pour les voyages non essentiels au sein de l'UE et de l'espace Schengen, mais il existe un avis de voyage négatif pour les voyages non essentiels. Les règles ci-dessous restent pleinement en vigueur.</p> <p>PLF : Toute personne arrivant en Belgique par avion ou par bateau doit remplir le formulaire de localisation des passagers de la santé publique en ligne (https://travel.info-coronavirus.be/de/public-health-passenger-locator-form). Le code QR reçu doit être indiqué lors de l'enregistrement.</p> <p>Une distinction est faite entre les voyages d'affaires et les voyages privés. Les voyageurs d'affaires munis d'un certificat de leur employeur ne doivent plus être mis en quarantaine si leur PLF le prouve.</p> <p>Les personnes arrivant en Belgique par un autre moyen de transport (bus, voiture, train, etc.) doivent remplir le formulaire PLF si elles ont passé plus de 48 heures à l'étranger</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>déplacements nécessaires (par exemple, visite familiale exceptionnelle). Une obligation de quarantaine est donc en cours d'élaboration.</p> <p>Les voyageurs en provenance de zones à haut risque peuvent être testés après 5 jours de quarantaine ; si le résultat du test est négatif, la quarantaine sera levée.</p> <p>Exceptions aux avis de quarantaine : les visites (pour l'Allemagne et la Belgique uniquement) à un amant, un conjoint, un enfant ou un parent, les travailleurs frontaliers et les élèves des écoles frontalières. En outre, une exception s'appliquera aux visites de courte durée (moins de 12 heures), conformément au projet de loi sur l'obligation de quarantaine.</p> <p>Les passagers doivent présenter un résultat négatif au test PCR au moins 72 heures avant l'embarquement pour tous les vols, navires et les transports publics internationaux en provenance d'une zone à haut risque (à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE) à destination des Pays-Bas. À partir du 23 janvier, les voyageurs en provenance de zones à haut risque par voie aérienne ou maritime doivent également présenter un résultat négatif à un test rapide en plus du test PCR négatif obligatoire. Ce test rapide ne doit pas dépasser 24 heures (en raison de difficultés pratiques, le délai a été prolongé de 4 à 24 heures) au moment de l'embarquement. Cette obligation est levée si le test PCR est effectué jusqu'à 12 heures avant le départ.</p>	<p><u>Obligation de déclaration</u> Les personnes ayant séjourné dans une zone à risque au cours des 10 derniers jours doivent s'inscrire avant leur arrivée sur Einreiseanmeldung.de. (www.einreiseanmeldung.de). Les personnes qui ont été entièrement vaccinées ou qui se sont récemment remises du COVID-19 doivent également se déclarer.</p> <p><u>Obligation de quarantaine</u> Les personnes qui se sont trouvées dans une zone à risque au cours des dix derniers jours doivent en principe être directement mises en quarantaine pendant dix jours. Ceci ne s'applique pas aux personnes qui peuvent présenter un certificat de vaccination valide ou une preuve de guérison récente du COVID-19. Il est possible de mettre fin à une quarantaine immédiatement avec un certificat de test négatif valide. Un certificat de test négatif valide peut donc être utilisé pour éviter la quarantaine.</p> <p><u>Relevé de test négatif, carnet de vaccination ou preuve d'une guérison récente du COVID-19</u> En outre, les voyageurs en provenance de zones à haut risque doivent être en mesure de présenter un résultat de test négatif aux autorités sanitaires dans les 48 heures suivant leur arrivée (à l'exception des enfants de moins de 6 ans). Le cas échéant, une preuve de vaccination ou de guérison récente du COVID-19 est suffisante (voir "politique de dépistage"). Des règles différentes s'appliquent aux voyageurs voyageant par avion (conformément aux règles applicables aux zones à forte</p>	<p>et souhaitent rester en Belgique plus de 48 heures. Les passagers âgés de moins de 16 ans peuvent voyager avec le formulaire d'adulte accompagnant, à condition qu'ils voyagent avec l'adulte accompagnant.</p> <p>Tous les entrants (résidents belges et non-résidents belges) qui ont séjourné plus de 48 heures dans une zone rouge sont placés en quarantaine. Pour les résidents de Belgique, un test PCR est exigé le premier et le septième jour ; si le résultat est négatif, la quarantaine peut être levée après le septième jour. Les non-résidents doivent avoir un résultat de test négatif au plus tard 48 heures avant leur arrivée en Belgique. Si un résultat de test négatif ne peut être démontré, une mise en quarantaine est nécessaire. Les non-résidents ne sont pas tenus de se soumettre à des tests ; toutefois, vous pouvez vous faire tester le septième jour pour mettre fin à la quarantaine. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas tenus de se soumettre à des tests, mais doivent respecter la quarantaine.</p> <p>Une exception à cette obligation de quarantaine est faite pour les personnes exerçant une profession critique, les étudiants qui passent un examen et les personnes qui se trouvent en zone rouge pour des raisons professionnelles jusqu'au 4 janvier. Cette obligation de quarantaine ne s'applique pas aux déplacements transfrontaliers de courte durée : un séjour de moins de 48 heures dans une zone rouge ou un séjour de moins de 48 heures en Belgique.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>Des contrôles sur place sont effectués à l'arrivée, le transporteur est responsable.</p> <p>Des exceptions aux exigences de test s'appliquent aux travailleurs frontaliers et aux étudiants, ainsi qu'aux services d'autobus régionaux dans un rayon de 30 kilomètres de la frontière nationale. Les passagers en transfert dans l'aviation sont exemptés du test rapide.</p> <p>À partir du 23 janvier, les vols et les quais seront interdits aux voyageurs en provenance du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud et d'Amérique du Sud. À partir du 9 mars, cela ne s'appliquera plus au Royaume-Uni.</p>	<p>incidence). Le certificat de test négatif peut dater de 48 heures maximum en cas d'utilisation d'un test rapide, de 72 heures maximum en cas d'utilisation d'un test PCR. Les conditions des tests peuvent être consultées sur le site web du RKI.</p> <p><u>Exceptions à l'obligation d'enregistrement, de quarantaine et de test</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transit sans s'arrêter ; - Les personnes qui n'ont fait que transiter par une zone à risque ; - Les frontaliers ou les voyageurs frontaliers (personnes qui franchissent la frontière au moins une fois par semaine à des fins de travail, d'études ou de formation), dans la mesure où cela est nécessaire ; - Trafic frontalier local de moins de 24 heures dans une zone à risque ou en Allemagne ; - Personnel de transport (de marchandises et de personnes) ; - Les forces militaires étrangères ; - Un séjour de moins de 72 heures pour les visites aux parents au premier degré, aux partenaires ou aux co-parents. Cela s'applique également aux diplomates, aux gouverneurs. - En vertu de ces exceptions, aucune notification préalable n'est requise et aucune quarantaine n'est nécessaire. <p><i>Pour les zones à haute incidence (Pays-Bas) ou les zones de mutation virale.</i></p> <p><u>Obligation de déclaration</u> Les personnes qui ont séjourné dans une zone à forte incidence ou à variante virale au cours des dix derniers jours doivent s'inscrire</p>	<p>Une exception s'applique aux écoliers transfrontaliers, la co-parentalité transfrontalière et aux travailleurs transfrontaliers. Cette exception signifie qu'ils ne doivent pas remplir un PLF et subir de quarantaine à chaque fois qu'ils franchissent la frontière et qu'ils doivent subir un nouveau test à leur entrée en Belgique ou à leur retour dans leur pays de résidence.</p> <p>L'exemption ne s'applique pas aux voyages occasionnels, tels que le séjour d'un étudiant étranger seul dans sa chambre en Belgique.</p> <p>Les voyages en provenance du Brésil, de l'Afrique du Sud ou de l'Inde sont généralement interdits.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>avant leur arrivée sur Einreiseanmeldung.de (www.einreiseanmeldung.de). Les personnes qui ont été entièrement vaccinées ou qui se sont récemment remises du COVID-19 doivent également s'inscrire.</p> <p><u>Obligation de quarantaine</u> Les personnes qui ont séjourné dans une zone à haute incidence au cours des dix derniers jours doivent, en principe, être directement mises en quarantaine pendant dix jours. Cela ne s'applique pas aux personnes qui peuvent présenter un certificat de vaccination valide ou une preuve de guérison récente du COVID-19. Il est possible de mettre fin à une quarantaine au bout de 5 jours avec un certificat de test négatif valide, qui peut être pris le cinquième jour. Il n'est pas possible de mettre fin à la quarantaine avant avec un test antérieur. Pour les voyageurs en provenance de zones à virus variable, il existe une exception de 14 jours de quarantaine et aucune possibilité de raccourcir cette période. Il n'y a pas non plus d'exception pour les personnes vaccinées.</p> <p><u>Relevé de test négatif, carnet de vaccination ou preuve d'une guérison récente du COVID-19 :</u> En outre, les voyageurs en provenance de pays à haute incidence doivent être en mesure de présenter un résultat de test négatif aux autorités sanitaires dès leur arrivée (sauf pour les enfants de moins de 6 ans). Le cas échéant, la preuve de la vaccination ou de la guérison récente du COVID-19 est suffisante (voir "politique de test"). Cela s'applique également aux</p>	

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>voyageurs par voie aérienne. Le certificat de test négatif peut dater de 48 heures maximum en cas d'utilisation d'un test rapide, de 72 heures maximum en cas d'utilisation d'un test PCR. Les conditions des tests peuvent être consultées sur le site web du RKI</p> <p><u>Exceptions à l'obligation de notification et de quarantaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- transit sans s'arrêter ;- Les personnes qui n'ont fait que transiter par une zone à risque ;- Les frontaliers ou les voyageurs frontaliers (personnes qui franchissent la frontière au moins une fois par semaine à des fins de travail, d'études ou de formation), dans la mesure où cela est nécessaire ;- Trafic frontalier local de moins de 24 heures dans une zone à risque ou en Allemagne ;- Personnel de transport (de marchandises et de personnes). S'il s'agit d'une zone à virus, cela s'applique aux séjours d'une durée maximale de 72 heures ;- Les forces militaires étrangères (à l'exception des forces provenant des zones à virus) ;- Un séjour de moins de 72 heures pour les visites à la famille au premier degré, aux partenaires ou à la garde conjointe (à l'exception des visites en provenance de zones à variante virale). Cela s'applique également aux diplomates, aux gouverneurs. (à l'exclusion des zones à virus). <p><u>Exceptions à l'obligation de test :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- le transit sans arrêt (à l'exception des zones à virus) ;- Personnes n'ayant transité que par une seule zone à risque (à	

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>l'exclusion des zones à variante virale)</p> <ul style="list-style-type: none">- Transporteurs séjournant en Allemagne pendant moins de 72 heures (à l'exclusion des zones de variante du virus) ;- Pour les navetteurs et les voyageurs frontaliers, la fréquence des tests est réduite à deux fois par semaine. <p>En Allemagne, les personnes asymptomatiques peuvent subir un test rapide hebdomadaire gratuit. Les résidents non allemands peuvent également profiter de la Bürgertestung hebdomadaire pour les personnes asymptomatiques en NRW. Des tests aux frontières ont été effectués aux Pays-Bas (voir "Politique de test" sous Pays-Bas).</p>	

19. Collaboration transfrontalière

Euregio Meuse-Rhin

Les partenaires de l'EMRIC s'accordent régulièrement sur les conséquences des mesures et de la communication publique.

Belgique-Pays-Bas

Les ministres belge et néerlandais appellent conjointement la population à limiter au maximum les mouvements transfrontaliers.

Allemagne-Pays-Bas : les ministres allemand et néerlandais appellent conjointement la population à limiter autant que possible les mouvements transfrontaliers.

Europe

La Commission européenne et le Parlement européen travaillent à la coordination et à l'harmonisation des politiques de santé des États membres. Les pays européens utilisent une norme unique pour le codage par couleurs, qui permet d'indiquer le degré d'infection d'un pays ou d'une région. Les 27 États membres de l'UE fournissent leurs propres données au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) à Stockholm. L'ECDC publie ensuite chaque semaine une nouvelle carte avec un code de couleur afin qu'il n'y ait plus de différences entre les États membres.

Le 21 janvier 2021, les leaders européens ont discuté d'une politique commune au sein du Conseil en ce qui concerne les nouvelles mutations de Corona. Il a été convenu que les frontières ne devraient pas être fermées, mais des mesures doivent être prises contre les voyages non urgents. Une recommandation commune sur l'utilisation des tests rapides a également été faite. La Commission européenne a fait des [recommandations](#) supplémentaires, inclus dans la mise à jour de la recommandation du Conseil européen.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>La Commission européenne a envoyé une lettre à tous les États membres le 17 février, les invitant à respecter les politiques de restriction des déplacements, de quarantaine et de tests et à ne pas créer d'obstacles divergents. Le Parlement européen a donné son approbation au certificat vert numérique le 29 avril, qui devrait permettre de voyager librement et en toute sécurité dans l'UE avant l'été. Il s'agit d'une proposition antérieure de la Commission européenne.</p> <p>Vert : < 25 pour 100 000 habitants (au cours des deux dernières semaines) et moins de 4 % des tests de corona sont positifs.</p> <p>Orange : > 25 < 50 pour 100 000 habitants et le nombre de tests positifs est soit supérieur à 4 %, soit > 25 < 150, mais le pourcentage de tests positifs est inférieur à 4 %.</p> <p>Rouge : > 50 tests positifs et le pourcentage est supérieur à 4 %. Lorsqu'il y a plus de 150 infections pour 100 000 habitants, une zone devient de toute façon rouge.</p>		
<p>20. Législation et réglementation adaptées à COVID-19</p>		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <p>Une loi temporaire est entrée en vigueur le 24 avril. Cette loi contient un certain nombre de dispositions nécessaires en relation avec COVID-19. Par exemple, cette loi prévoit que la rédaction des testaments chez le notaire ou les assemblées annuelles des sociétés peuvent temporairement être effectuées à distance.</p> <p>Le 1er décembre 2020, les mesures de la loi temporaire covid-19 entreront en vigueur, remplaçant les ordonnances d'urgence actuelles. Cette loi devrait fournir une base juridique plus solide pour les mesures contre la transmission de COVID-19. La loi temporaire est gérée de manière centralisée, mais elle est également conforme aux relations administratives qui s'appliquent en dehors des situations de crise et prévoit une adaptation locale.</p> <p>Des mesures peuvent également être prises sur la base de la loi sur la santé publique, qui prévoit l'obligation pour les voyageurs de présenter un résultat négatif au test PCR.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande :</p> <p>Le 25-03-2020, le Bundestag a approuvé une loi donnant plus de pouvoirs au Gesundheitsministerium de Berlin. La confiscation des médicaments et des vêtements protégés en est un exemple, le Coronavirus-Schutzverordnung qui prescrit les mesures de protection fédérales. La Coronavirus-Impfverordnung a également été publiée le 15 décembre. La Corona-Einreiseverordnung, rééditée le 12 mai, introduit des règles fédérales en matière de notification, de quarantaine et de tests pour les voyageurs en provenance d'une zone à risque (valable jusqu'à ce que l'épidémie ne soit plus d'ampleur nationale). L'ordonnance sur le test du coronavirus, qui a été mise à jour le 8 mars, établit la stratégie de test au niveau fédéral. Elle stipule que les personnes asymptomatiques peuvent recevoir un test rapide une fois par semaine (y compris les citoyens non allemands). Avec le SchAusnahmV, des exceptions fédérales aux règles du Notbremse s'appliquent.</p>	<p>Les règles de lutte contre la Corona sont fixées par décret ministériel, basé sur le droit de la sécurité civile. La dernière date du 28 octobre, modifié le 7 mai 2021.</p> <p>Afin de fournir une base juridique plus solide et plus démocratique, le ministre de l'intérieur Verlinden a envoyé un projet de loi sur la pandémie au Parlement.</p> <p>Le 31 mars, un juge de Bruxelles a estimé qu'il n'existait pas de base juridique pour les mesures Corona, étant donné qu'elles sont désormais mises en œuvre par décret. Le juge oblige la Belgique à fournir une base juridique dans les 30 jours. Un appel est encore possible.</p>

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>La base juridique du couvre-feu est la loi sur les pouvoirs extraordinaires de l'autorité civile, introduite par décret royal. Dans l'intervalle, la loi temporaire limitant les sorties en plein air (covid-19) a été adoptée d'urgence.</p> <p><i>Législation à venir:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligation légale de quarantaine et de test pour les voyageurs provenant de zones à haut risque et disposant de leur propre moyen de transport : le proposition de loi a été publié et est en cours de débat dans les chambres basse et haute du Parlement. L'obligation de quarantaine s'appliquerait aux pays à très haut risque (>500 incidences au cours des 14 derniers jours), et des tests seraient exigés pour les pays à haut risque (>150 incidences au cours des 14 derniers jours). Des exceptions sont prévues. - Loi sur les preuves des tests COVID-19 : base juridique pour les tests en tant que billets d'entrée à des événements, hospitalité, etc. La proposition a été publiée. 	<p>La législation dans le domaine de la Corona est alignée au niveau fédéral.</p> <p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 14 avril 2020, le Parlement de RNW a approuvé la loi sur les épidémies. En temps de crise, cette loi permet d'adapter le droit territorial ; - La <i>CoronaSchutzverordnung (CoronaSchVO)</i> contient les mesures contre la transmission du virus et a été mise à jour le 12 mai (valable du 15 mai au 4 juin 2021) ; - Le <i>Corona-Test-und-Quarantäneverordnung</i> (du 8 avril au 7 juin, mise à jour le 10 mai) : la base de la politique de test et détermine automatiquement qui doit être mis en quarantaine ; 	

21. Recherches en cours

Dans le cadre du **projet PANDEMERIC**, financé par Interreg, les études suivantes sont en cours :

- Gestion des flambées
- les conséquences juridiques des transports transfrontaliers d'ambulances et d'IC
- Une enquête sur les possibilités d'un partenariat permanent entre les hôpitaux du Limbourg néerlandais et les hôpitaux de la région allemande d'Aix-la-Chapelle et du Limbourg (Belgique) et de Liège (Belgique).

Être partenaires de projets : Partenariat EMRIC (chef de file), ITEM/Faculté de droit Université de Maastricht, Province de Liège, EGTS Euregio Meuse-Rhin, Communauté germanophone.

Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (18-05-2021 – 11h00)

Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Cette vue d'ensemble est régulièrement mise à jour et, à cette fin, des mises à jour de statut des gouvernements fédéraux et nationaux et les sites web suivants sont consultés:

- <https://ec.europa.eu>
- <https://www.ecdc.europa.eu>
- <https://www.who.int>
- <https://www.rivm.nl>
- <https://www.vrzi.nl>
- <https://www.ggdzl.nl>
- <https://www.bundesregierung.de>
- <https://www.auswaertiges-amt.de>
- <https://www.land.nrw/corona>
- <https://rki.de>
- <https://www.kreis-heinsberg.de>
- <https://www.staedteregion-aachen.de>
- <http://www.aachen.de>
- <https://www.health.belgium.be>
- <https://www.info-coronavirus.be>
- <https://www.crisis-limburg.be>